

BIENVENUE À BORD



CONSIGNES EN CAS D'URGENCE

- 1** **Restez calme**, descendez rapidement du véhicule en y laissant vos effets personnels.

- 2** **Empruntez les issues les plus proches.**
Si nécessaire, utilisez les sorties de secours.

- 3** **Eloignez-vous du véhicule**, en faisant attention à la circulation.

- 4** **En cas d'incendie** de petite importance, utilisez les extincteurs en suivant les instructions mentionnées dessus.
Si le feu s'étend ou produit une fumée abondante, évacuez le véhicule immédiatement.

- 5** **Prévenir les Services de Secours.**



PORTES ET ISSUES

- ▶ Localisez les plus accessibles.
- ▶ Descendez du car calmement.



MARTEAUX BRISE-VITRES

- ▶ Situés sur les montants des fenêtres, ils servent à briser les vitres en cas de besoin.
- ▶ **A utiliser seulement s'il est impossible de sortir par les portes.**



BAGAGES

- ▶ Confiez vos bagages au conducteur, il les rangera dans la soute à bagages.
- ▶ Vos bagages à main devront être placés dans les racks situés au-dessus de vos têtes.
- ▶ **Assurez-vous qu'ils ne risquent pas de tomber.**



CEINTURES DE SÉCURITÉ

- ▶ Si le véhicule est pourvu de ceintures de sécurité, le port en est **OBLIGATOIRE** pour l'ensemble des passagers.



OUVERTURE DE SECOURS

- ▶ Ce dispositif d'ouverture d'urgence se trouve proche de la porte. Appuyez (ou tournez) le bouton pour débloquer la porte et poussez la porte pour ouvrir.



ALLÉE CENTRALE

- ▶ Assurez-vous de laisser cette allée libre de tous bagages ou effets personnels.



BOÎTE À PHARMACIE

- ▶ Se situe normalement à l'avant du car. Elle est identifiée par un pictogramme.



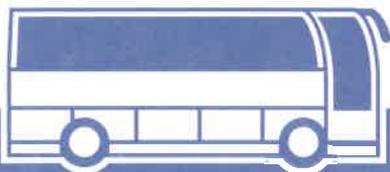
EXTINCTEUR

- ▶ Se situe normalement à l'avant du car proche du conducteur.



INTERDICTION DE FUMER

- ▶ Pour le confort de chacun et conformément à la loi, il est interdit de fumer à l'intérieur du véhicule.



VOTRE SÉCURITÉ, NOTRE PRIORITÉ

Afin de garantir une sécurité optimale aux passagers, nous demandons aux professeurs de s'assurer que les 18 points ci-dessous soient expliqués aux passagers le premier jour du voyage et répétés autant de fois que nécessaire.

- 1 Accoudoirs en position horizontale lorsque le passager est assis
- 2 Utilisation des repose-pieds
- 3 Limiter les déplacements dans le car en marche à l'accès aux toilettes y compris pour les personnels et accompagnateurs
- 4 Boucler les ceintures de sécurité (si présentes à bord) y compris pour les personnels et accompagnateurs
- 5 Localiser l'extincteur (localisation et utilisation)
- 6 Localiser et préciser l'utilisation des sorties de secours
- 7 Marteaux (localisation et utilisation)
- 8 Kit de premiers secours (localisation et utilisation)
- 9 Stocker les bagages, les effets personnels uniquement dans les racks prévus à cet effet
- 10 Utilisation des toilettes de bord
- 11 Interdiction de fumer et de consommer de d'alcool à bord
- 12 Interdiction de rester à bord du car pendant les pauses et les visites
- 13 Montée et descente du véhicule (escalier, sens de la circulation - vigilance accrue en Grande-Bretagne)
- 14 Eviter de rester dans les 3 zones de danger - l'avant, les côtés et l'arrière de l'autobus - en s'éloignant d'au moins 10 pas de l'autobus.
- 15 Si un passager fait tomber un objet sous l'autocar, ne surtout pas essayer de le reprendre sans l'autorisation du chauffeur.
- 16 Quand l'autocar arrive, les passagers doivent reculer de 5 pas au bord de la route
- 17 A l'arrivée à destination les passagers doivent attendre l'arrêt complet du véhicule, signalé soit par l'accompagnateur soit par le chauffeur, pour se lever et récupérer les bagages
- 18 Ne traverser ni devant ni derrière le véhicule mais attendre le départ du véhicule pour avoir une parfaite visibilité dans les deux sens.

Nous vous rappelons que l'utilisation de téléphones mobiles pendant la conduite est strictement interdite. Les professeurs sont en droit de le rappeler aux conducteurs.

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DU MINISTRE JEUNESSE ET SPORTS 5N° 8565/B du 2 mai 1985 publiée au BO - JS N° 10 au 29 mai 1985° aux organisateurs de centres de vacances ou de loisirs et accompagnateurs désirant faire voyager des groupes d'enfants ou d'adolescents par autocar.

- ▶ La désignation d'un chef de convoi
- ▶ L'établissement en double exemplaire de la liste des passagers qui devra être pointée à chaque descente et montée des enfants dans le véhicule
- ▶ La présence d'un accompagnateur près de chaque porte ainsi qu'aux issues de secours
- ▶ L'établissement d'un tour de veille pendant les voyages de nuit
- ▶ Le rappel à plusieurs reprises des consignes de sécurité à bord et en particulier des consignes d'évacuation

